

Objet de la demande		Autorisation à demander						
		Permis de construire	Déclaration préalable	Permis de démolir	Permis d'aménager	Demande d'enseigne	Autorisation d'aménager un ERP	Aucune démarche
Façade	Ravaler la façade							Hors périmètre SPR ou sans délibération CM ⁽⁷⁾
Menuiseries	Changer de porte ou de fenêtres							Entretien à l'identique hors SPR
	Changer ses volets							Entretien à l'identique hors SPR
	Repeindre les fenêtres ou une porte							Entretien à l'identique hors SPR
Toiture	Modifier le volume d'une toiture de façon à permettre un aménagement intérieur							
	Modifier une toiture sans aménagement intérieur (= pose de fenêtres de toit, verrière, cheminée,...)							
	Refaire la couverture							Réparation partielle ou à l'identique hors SPR
	Poser des panneaux photovoltaïques							
Clôture	Changement ou création de clôture							
Construction ^{(1) (3) (4)}	Création d'une surface < 5 m²							
	Création d'une surface > 5 m² mais < 20 m²						Si ERP	
	Création d'une surface > 20 m²						Si ERP	
	Extension d'une surface < 20 m²						Si ERP	
	Extension d'une surface > 40 m²						Si ERP	
	Extension d'une surface > 20 m² et < 40 m² avec une surface totale (soit existant + extension) < 150 m²						Si ERP	
	Extension d'une surface > 20 m² et < 40 m² avec une surface totale (existant + extension) > 150 m²						Si ERP	
	Modification du volume du bâtiment et percement ou agrandissement d'une ouverture sur mur extérieur (ex = construction véranda < 20 m² et transformation fenêtre en porte-fenêtre pour y accéder)						Si ERP	
	Terrasse ou plate-forme de plain pied							
Changement de destination ⁽²⁾	En modifiant les structures porteuses ou la façade							
	Sans travaux							
Démolition	Dans le périmètre « SPR », Démolir tout ou une partie de bâtiment							
	Hors périmètre « SPR », Démolir tout ou une partie de bâtiment							
Piscine	Avec une couverture à plus de 1,80 m de haut, quelle que soit la superficie du bassin							
	Dont le bassin a une superficie > 100 m², non couverte ou couverte mais hauteur moins de 1,80 m							
	Dont le bassin a une superficie > 10 m² et < 100 m², non couverte ou couverte mais hauteur moins de 1,80 m							
	Dont le bassin a une superficie inférieure ou égale à 10 m², non couverte ou couverte mais hauteur moins de 1,80 m							
Commerce	Remettre à neuf un local commercial en modifiant les volumes						Aménagement intérieur	
	Changer une vitrine						Si changement de la porte	
	Aménagement intérieur (cheminement, mobilier,...)							
	Repeindre la menuiserie d'une vitrine							
	Changer ou ajouter des enseignes au commerce							
	Poser un système de protection, de fermeture nocturne							
	Accrocher un auvent ou un store-banne							
Division de terrain ⁽³⁾	Lotissement : création d'un lot à construire		(La division peut aussi être prévue dans le dossier de permis de construire)					
	Lotissement qui prévoit la création ou l'aménagement de voies, des espaces ou d'équipements communs							
	Division de terrains bâtis, rattachement de terrains,...							Demande de certificat de numérotage valant division